

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
3 décembre 2009 (03.12.2009)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2009/144430 A1

- (51) Classification internationale des brevets : **H04L 29/06** (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale : PCT/FR2009/050880
- (22) Date de dépôt international : 13 mai 2009 (13.05.2009)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité : 0853577 30 mai 2008 (30.05.2008) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **FRANCE TELECOM** [FR/FR]; 6 place d'Alleray, F-75015 Paris (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **GUSTIN, Emmanuel** [FR/FR]; 15 rue de la Chapelle Saint Méen, F-22700 Saint Quay Perros (FR). **DALOZ, Claude** [FR/FR]; 22 Hent Penn Fank, F-22300 Lannion (FR).
- (74) Mandataire : **FRANCE TELECOM R&D/PIV/BREVETS**; URBILLAC Chantal, 38-40 rue du Général Leclerc, F-92794 Issy Moulineaux Cedex 9 (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR),

[Suite sur la page suivante]

(54) Title : TRANSMISSION OF A PIECE OF MULTIMEDIA CONTENT ACROSS A NETWORK TO A TELECOMMUNICATION TERMINAL

(54) Titre : TRANSMISSION D'UN CONTENU MULTIMEDIA A TRAVERS UN RESEAU A DESTINATION D'UN TERMINAL DE TELECOMMUNICATION

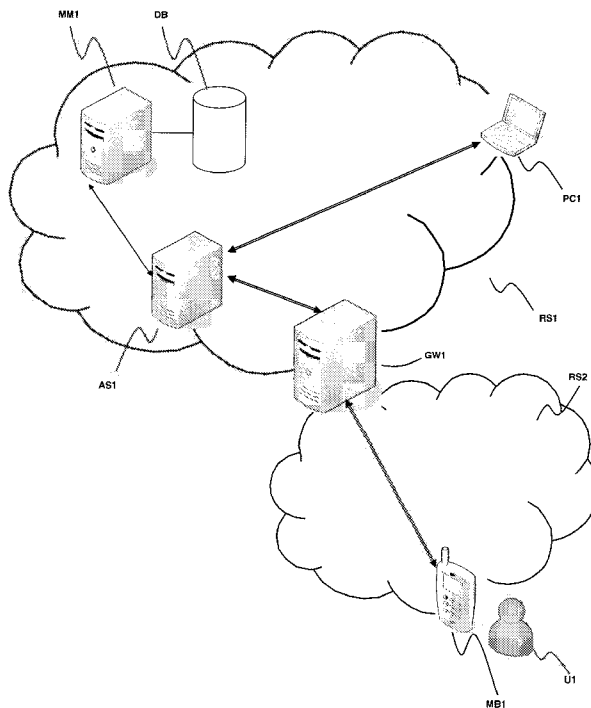


Fig. 1

(57) Abstract : The invention relates to a method for transmitting at least one piece of multimedia content to at least one telecommunication terminal (MB1, PC1), including: a step of sending, by a transmitting device (AS1, MM1), a request to establish a communication link-up between the transmitting device and the terminal, said sending step being carried out after an instance of one event from a predetermined set of events, said terminal to be notified of said request; and a step of transmitting said piece of multimedia content across said link-up in the form of a telephone and/or television flow, said stage of transmission to be carried out after detecting the actual establishment of said link-up.

(57) Abrégé : Procédé de transmission d'au moins un contenu multimédia à destination d'au moins un terminal (MB1, PC1) de télécommunication, comprenant une étape d'envoi par un dispositif émetteur (AS1, MM1) d'une demande d'établissement d'une liaison de communication entre le dispositif émetteur et le terminal, ladite étape d'envoi étant exécutée suite à une occurrence

[Suite sur la page suivante]

WO 2009/144430 A1



OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

Déclarations en vertu de la règle 4.17 :

— *relative à la qualité d'inventeur (règle 4.17.iv)*

— *avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))*

— *avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h)*

Transmission d'un contenu multimédia à travers un réseau
à destination d'un terminal de télécommunication

L'invention concerne le domaine des télécommunications et plus particulièrement
5 un procédé et un serveur pour la transmission d'un contenu multimédia à travers un
réseau à destination d'un terminal de télécommunication.

Il est connu de mettre à disposition un contenu multimédia via un serveur Web.
L'utilisateur accède au contenu en se connectant à ce serveur au moyen d'un terminal
de télécommunication puis en téléchargeant ce contenu afin d'en prendre
10 connaissance.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un service de diffusion de contenu
multimédia associé à un événement particulier, par exemple une vidéo relative à un
événement sportif, il est connu d'envoyer un message au terminal de l'utilisateur
abonné afin de lui notifier l'occurrence de l'événement et la présence d'un contenu à
15 télécharger. Usuellement le message comprend une URL (Uniform Resource
Location) permettant l'accès à ce contenu.

Toutefois ce mode de diffusion de contenu est peu commode car il requiert
plusieurs actions successives de la part de l'utilisateur: l'utilisateur doit consulter sa
messagerie, ouvrir le message reçu, puis sélectionner l'URL contenue dans ce
20 message et enfin établir une connexion à un serveur associé à l'URL sélectionnée.

En conséquence, ce mode de diffusion ne permet pas une diffusion en temps
réel d'informations puisque la mise à disposition du contenu ne se produit qu'après
que l'utilisateur a exécuté ces différentes actions.

Il apparaît donc un besoin pour une solution de diffusion de contenu multimédia
25 permettant une mise à disposition rapide et simple de tout type de contenu multimédia.

Un des buts de l'invention est de remédier à des problèmes et inconvénients de
l'état de la technique et/ou d'y apporter des améliorations.

L'invention a pour objet, selon un premier aspect, un procédé de transmission
d'au moins un contenu multimédia à destination d'au moins un terminal de
30 télécommunication, comprenant

- une étape d'envoi par un dispositif émetteur d'une demande d'établissement
d'une liaison de communication entre le dispositif émetteur et le terminal, ladite étape
d'envoi étant exécutée suite à une occurrence d'un événement parmi un ensemble
prédéterminé d'événements, ladite demande étant destinée à être notifiée audit
35 terminal,

- une étape de transmission dudit contenu multimédia à travers ladite liaison sous forme d'un flux téléphonique et/ou télévisuel, ladite étape de transmission étant destinée à être exécutée après détection de l'établissement effectif de ladite liaison.

L'invention simplifie considérablement pour l'utilisateur le mode d'accès au contenu multimédia, puisqu'il suffit, à réception par le terminal d'une notification de
5 demande de d'établissement de la liaison, que l'utilisateur de ce terminal décroche pour que la communication soit établie et qu'il puisse écouter et/ou visualiser le flux multimédia transmis.

10 L'invention a également pour objet, selon un deuxième aspect, un dispositif de transmission d'au moins un contenu multimédia à destination d'au moins un terminal de télécommunication, comprenant

- des moyens d'envoi d'une demande d'établissement d'une liaison de communication à travers ledit réseau entre le dispositif et le terminal, lesdits
15 d'envoi étant destinés à être activés suite à une occurrence d'un événement parmi un ensemble prédéterminé d'événements, ladite demande étant destinée à être notifiée audit terminal,

- des moyens de transmission dudit contenu multimédia à travers ladite liaison sous forme d'un flux téléphonique et/ou télévisuel, lesdits moyens de transmission
20 étant destinés à être activés après détection de l'établissement effectif de ladite liaison.

Les avantages énoncés pour le procédé selon l'invention sont transposables directement au serveur selon l'invention.

25 Selon une implémentation préférée, les différentes étapes du procédé selon l'invention sont mises en œuvre par un logiciel ou programme d'ordinateur, ce logiciel comprenant des instructions logicielles destinées à être exécutées par un processeur de données d'un serveur et étant conçu pour commander l'exécution des différentes étapes de ce procédé.

30 En conséquence, l'invention vise aussi un programme, susceptible d'être exécuté par un ordinateur ou par un processeur de données, ce programme comportant des instructions pour commander l'exécution des étapes d'un procédé tel que mentionné ci-dessus.

Ce programme peut utiliser n'importe quel langage de programmation, et être
35 sous la forme de code source, code objet, ou de code intermédiaire entre code source

et code objet, tel que dans une forme partiellement compilée, ou dans n'importe quelle autre forme souhaitable.

L'invention vise aussi un support d'informations lisible par un ordinateur ou processeur de données, et comportant des instructions d'un programme tel que
5 mentionné ci-dessus.

Le support d'informations peut être n'importe quelle entité ou dispositif capable de stocker le programme. Par exemple, le support peut comporter un moyen de stockage, tel qu'une ROM, par exemple un CD ROM ou une ROM de circuit
10 microélectronique, ou encore un moyen d'enregistrement magnétique, par exemple une disquette (floppy disc) ou un disque dur.

D'autre part, le support d'informations peut être un support transmissible tel qu'un signal électrique ou optique, qui peut être acheminé via un câble électrique ou optique, par radio ou par d'autres moyens. Le programme selon l'invention peut être en particulier téléchargé sur un réseau de type Internet.

15 Alternativement, le support d'informations peut être un circuit intégré dans lequel le programme est incorporé, le circuit étant adapté pour exécuter ou pour être utilisé dans l'exécution du procédé en question.

Selon une autre implémentation, l'invention est mise en œuvre au moyen de
20 composants logiciels et/ou matériels. Dans cette optique, le terme module peut correspondre dans ce document aussi bien à un composant logiciel ou qu'à un composant matériel. Un composant logiciel correspond à un ou plusieurs programmes d'ordinateur, un ou plusieurs sous-programmes d'un programme, ou de manière plus générale à tout élément d'un programme conçu pour mettre en œuvre une fonction ou
25 un ensemble de fonctions. Un composant matériel correspond à tout élément d'un ensemble matériel (ou hardware) conçu pour mettre en œuvre une fonction ou un ensemble de fonctions.

D'autres buts, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à travers
30 la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif, et faite par référence aux dessins annexés dans lesquels:

- la figure 1 représente de manière schématique un système de communication intégrant un serveur selon l'invention;
- la figure 2 représente un organigramme d'un mode de réalisation du procédé
35 selon l'invention.

L'invention est décrite dans le contexte de son application à un service de diffusion de contenu multimédia.

5 Le système de la figure 1 est une représentation simplifiée d'un système de communication pour la mise en œuvre de l'invention.

Ce système comprend:

- un premier réseau RS1 de transmission de données, en l'occurrence le réseau Internet,
- un deuxième réseau RS2 de transmission de données et de téléphonie, en 10 l'occurrence un réseau mobile, par exemple de type UMTS;
- un serveur applicatif AS1,
- un serveur de contenu multimédia MM1,
- une base de données DB,
- une passerelle GW d'interconnexion entre le réseau RS1 et le réseau RS2,
- 15 - un terminal mobile MB1, de type téléphone mobile,
- un terminal fixe PC1, de type ordinateur personnel.

20 Le serveur de contenu multimédia MM1 est associé à une base de données DB permettant de stocker les différents contenus multimédia à transmettre lors de la mise en œuvre du service. Un contenu multimédia est par exemple un fichier son, une photo, une vidéo, un document texte ou une quelconque combinaison de ces éléments.

25 Selon l'invention, le contenu multimédia est transmis sous forme de flux téléphonique et/ou télévisuel. On suppose donc que le terminal MB1 est capable de recevoir un tel flux et que le réseau RS2 de transmission de données permet la transmission d'un tel flux. En l'occurrence, un réseau UMTS permet l'établissement de communications téléphoniques ou de communications visiophoniques, et donc l'acheminement de flux téléphoniques et/ou télévisuels (flux audio et/ou vidéo, au sens large). Le terminal utilisé pour la mise en œuvre du service est supposé être un 30 terminal capable de recevoir de telles communications, par exemple un terminal mobile 3G (dit de troisième génération). Un autre type de terminal, fixe ou mobile, ayant des capacités identiques est également utilisable.

35 Le serveur de contenu multimédia MM1 comprend un module de communication pour communiquer par messages avec le serveur applicatif AS1. En particulier,

lorsqu'un nouveau contenu multimédia est enregistré par le serveur de contenu MM1 et disponible pour une transmission, le module de commande signale au serveur applicatif AS1 la disponibilité de ce nouveau contenu, en lui envoyant un message identifiant et/ou décrivant ce nouveau contenu.

5

Le serveur applicatif AS1 est un serveur Web proposant un service de diffusion de contenu multimédia.

L'accès au service proposé par ce serveur est possible, de manière connue, par connexion établie à travers le réseau RS1 entre un terminal et ce serveur. Lorsque
10 l'accès au serveur applicatif AS1 s'effectue au moyen d'un terminal mobile, qui comme le terminal mobile MB1 n'accède pas directement au réseau RS1, la connexion entre le terminal et le serveur est établie de manière connue à travers le réseau RS2, puis à travers la passerelle d'interconnexion GW et enfin le réseau RS1.

Ce même utilisateur U1 est susceptible d'accéder au serveur applicatif AS1 au
15 moyen de son terminal fixe PC1 connecté au réseau RS1. Dans ce cas, la liaison entre le terminal fixe PC1 et le serveur applicatif AS1 est établie via le réseau RS1 sans passer par la passerelle GW1.

L'accès au service suppose un enregistrement préalable, pour chaque utilisateur
20 U1, d'un profil utilisateur dans lequel sont spécifiés :

- le ou les contenus multimédia que l'utilisateur U1 souhaite recevoir,
- un identifiant du terminal de l'utilisateur U1 vers lequel ces contenus sont à transmettre, et
- le mode de déclenchement de la transmission de chacun de ces contenus.

L'utilisateur U1 définit son profil et transmet les données associées au serveur
25 applicatif AS1 en se connectant, au moyen du terminal mobile MB1 ou du terminal PC1, à un site Web géré par le serveur applicatif AS1.

Le serveur applicatif AS1 comprend notamment un module de gestion de profils
30 utilisateur pour mémoriser, pour chaque utilisateur du service, le ou les contenus multimédia sélectionnés, et pour chaque contenu sélectionné le mode de déclenchement choisi par l'utilisateur pour la transmission de ce contenu ainsi que les dates et heures éventuellement associées.

La sélection des contenus que l'utilisateur U1 souhaite recevoir s'effectue par
35 exemple par sélection dans une liste de contenus disponibles ou définis en fonction

d'événements à venir. La liste des contenus disponibles est fournie par le serveur applicatif AS1 en fonction, d'une part des contenus disponibles via le serveur de contenu MM1 c'est-à-dire déjà présents dans la base de données DB, d'autre part de contenus qu'il est prévu de générer lors d'événements prédéfinis. Par exemple, 5 l'utilisateur peut choisir de recevoir toutes les vidéos montrant les buts marqués pendant un tournoi de football. Dans ce cas, une vidéo sera générée pour chaque but marqué, cette vidéo étant ensuite stockée dans la base de données DB du serveur de contenu MM1. De cette manière la liste des contenus susceptibles d'être transmis est enrichie dynamiquement, au fur et à mesure que se produisent des événements 10 prédéfinis.

Le mode de déclenchement de la transmission d'un contenu est par exemple choisi parmi la liste suivante de modes de déclenchement possibles:

- 15 - déclenchement à date fixe, c'est-à-dire à occurrence d'une date et heure prédéfinies;
- déclenchement périodique, c'est-à-dire à intervalles de temps réguliers à partir d'une occurrence d'une date et heure de départ prédéfinies;
- déclenchement sur événement prévisible, c'est-à-dire à occurrence d'un événement dont l'heure et la date sont inconnues mais dont l'occurrence est 20 certaine; ce type d'événement permet par exemple d'envoyer un contenu relatif à l'arrivée d'une course cycliste, et ce, quelle que soit l'heure à laquelle celle-ci se termine;
- déclenchement sur événement aléatoire, c'est-à-dire à occurrence d'un événement dont l'heure et la date sont inconnues et dont l'occurrence est 25 aléatoire; ce type d'événement permet par exemple d'envoyer un contenu relatif à un but marqué pendant un match de foot, cet événement étant susceptible de ne pas se produire.

Pour un déclenchement à date fixe, l'utilisateur doit spécifier une date et heure pour la transmission du contenu multimédia sélectionné. Pour un déclenchement 30 périodique, l'utilisateur doit spécifier une date et heure de départ et une périodicité. Pour les autres modes de déclenchement, l'utilisateur n'a pas de date ou heure à spécifier.

Le serveur applicatif AS1 comprend en outre un module de pilotage pour 35 détecter une occurrence d'un événement parmi un ensemble prédéterminé

d'événements et pour activer le module d'émission suite à une occurrence d'un tel événement. L'ensemble des événements susceptibles d'être détectés par le serveur applicatif AS1 comprend toutes les dates et heures associées à un mode de déclenchement à date fixe ou périodique, ainsi que les événements associés à une
5 mise à disposition d'un nouveau contenu associé à un mode de déclenchement sur événement prévisible ou un mode de déclenchement sur événement aléatoire.

Le serveur applicatif AS1 comprend un module de communication pour générer un appel téléphonique ou visiophonique à destination d'un terminal, c'est-à-dire pour émettre une demande d'établissement d'une liaison téléphonique ou visiophonique à
10 travers le réseau RS1, et éventuellement à travers un autre réseau RS2, cette liaison devant être établie entre ce serveur applicatif AS1 et un terminal dont le numéro est composé. Cette demande d'établissement de liaison se traduit, de manière connue, par l'émission, par un équipement du réseau RS2 auquel est connecté le terminal destinataire, d'un signal de notification d'appel. Si l'utilisateur de ce terminal
15 destinataire décroche, la liaison est, de manière connue, automatiquement établie.

La notification de la demande est transmise au terminal accompagnée d'une information relative au contenu multimédia destiné à être transmis. Ceci peut être effectué en utilisant la technologie OIP ("Originating Identity Presentation") qui permet de donner une information sur l'émetteur d'un appel ou toute autre information relative
20 à cet appel. Ceci permet avantageusement de renseigner l'utilisateur du terminal destinataire sur la nature de l'appel et sur le contenu multimédia destiné à être transmis, et ce avant même que la liaison ne soit établie.

Le module de communication du serveur applicatif AS1 est également conçu pour interrompre une telle liaison.
25

Le serveur applicatif AS1 comprend en outre un module de détection pour détecter si une liaison téléphonique ou visiophonique est effectivement établie suite à l'émission d'une demande d'établissement d'une telle liaison. Le module de détection est également conçu pour détecter une interruption d'une telle liaison.

30 Le module de détection est constitué par exemple par un dispositif de couplage permettant l'analyse de la signalisation d'établissement d'appel émise à travers le réseau RS1 ou RS2 et parvenant au serveur applicatif AS1 à travers une interface d'accès au réseau RS1. Cette signalisation s'effectue, selon le type de réseau utilisé, soit par envoi de message numérique ou de signaux analogiques, ces signaux étant
35 standardisés de manière à être identifiables et reconnaissables.

Le serveur applicatif AS1 comprend enfin un module de transmission de contenu multimédia conçu pour transmettre à travers une liaison téléphonique ou visiophonique un contenu sous forme d'un flux téléphonique et/ou télévisuel. En d'autres termes, le contenu est transmis sous forme d'un flux continu (en "streaming" selon la terminologie anglo-saxonne) de telle sorte que ledit contenu soit audible et/ou visualisable par un utilisateur du terminal lorsque la liaison téléphonique ou visiophonique est établie.

L'invention se prête à d'autres modes de réalisation. En particulier, les fonctions mises en œuvre par le serveur applicatif AS1 et le serveur de contenu MM1 peuvent être mises en œuvre par un seul et même serveur. Une autre répartition des fonctions entre ces deux serveurs est également envisageable.

Le module de transmission de contenu multimédia peut par exemple être intégré au serveur de contenu MM1.

Les étapes S100 à S150 du procédé selon l'invention sont décrites plus en détail par référence à la figure 2. Ce procédé est mis en œuvre par le serveur applicatif AS1.

A l'étape S100 initiale, le module de pilotage du serveur applicatif AS1 est actif en vue de la détection d'un événement parmi un ensemble prédéfinis d'événements. En cas de détection d'un de ces événements, l'étape S110 suivante est exécutée.

A l'étape S110, en cas de détection d'une occurrence d'un événement parmi l'ensemble d'événements à détecter, le module de pilotage interroge le module de gestion de profil pour déterminer, en fonction de l'événement détecté, quel est le contenu multimédia à transmettre et à quel terminal ce contenu doit être transmis. On suppose dans la suite que ce terminal est le terminal mobile MB1.

A l'étape S120, le module de communication du serveur applicatif AS1 génère un appel à destination du terminal identifié à l'étape S110. Puis le module de détection est activé afin de détecter un établissement effectif de la liaison de communication, téléphonique ou visiophonique, avec le terminal mobile MB1. En cas d'établissement effectif de la liaison de communication, c'est-à-dire si l'utilisateur du terminal mobile MB1 décroche, l'étape S130 suivante est exécutée. Dans le cas contraire, le procédé se termine.

A l'étape S130, le module de transmission du serveur applicatif AS1 est activé suite à un établissement effectif de la liaison de communication et débute la transmission du contenu multimédia sous forme d'un flux téléphonique et/ou télévisuel.

Le module de détection reste actif pendant cette transmission en vue de détecter une éventuelle coupure de la liaison de communication. En cas de détection d'une coupure ou interruption de la communication, c'est-à-dire dans le cas où l'utilisateur du terminal mobile MB1 raccroche, le module de transmission interrompt la transmission du contenu multimédia et le procédé se termine. Dans le cas contraire, l'étape S140
5 suivante est exécutée.

A l'étape S140, le module de transmission du serveur applicatif AS1 poursuit la transmission jusqu'à ce que le contenu multimédia soit transmis dans son intégralité. Lorsque ledit contenu a été intégralement transmis, le module de communication
10 interrompt, sur commande du module de transmission, la liaison de communication établie.

En complément du mode de réalisation décrit ci-dessus, il peut être prévu que le serveur applicatif AS1 remplisse également les fonctions de serveur de messagerie
15 réseau. Dans ce cas, le ou les contenus multimédia sont transmis à l'utilisateur à travers une liaison téléphonique ou visiophonique, établie entre le serveur et le terminal de l'utilisateur, cette liaison étant dans ce cas établie à l'initiative de l'utilisateur du terminal.

Le processus se déroule par exemple comme suit:

- 20 - le serveur reçoit une notification de demande d'établissement d'une liaison téléphonique ou visiophonique avec un terminal,
- lorsque le terminal émetteur de l'appel est un terminal autorisé à accéder au service, le serveur accepte ladite demande (c'est-à-dire décroche), la liaison étant alors établie automatiquement,
- 25 - le serveur transmet au moins une partie d'un contenu multimédia déjà transmis à ce terminal ou auquel l'utilisateur est abonné, à travers la liaison nouvellement établie, toujours sous forme d'un flux téléphonique et/ou télévisuel.

L'invention est applicable à la transmission de tout type de contenu multimédia et
30 à tout type de terminal de télécommunication. Elle simplifie considérablement pour l'utilisateur le mode d'accès au contenu multimédia.

REVENDEICATIONS

1. Procédé de transmission d'au moins un contenu multimédia à destination d'au moins un terminal (MB1, PC1) de télécommunication, comprenant
 - 5 - une étape d'envoi par un dispositif émetteur (AS1) d'une demande d'établissement d'une liaison de communication entre le dispositif émetteur et le terminal, ladite étape d'envoi étant exécutée suite à une occurrence d'un événement parmi un ensemble prédéterminé d'événements, ladite demande étant destinée à être notifiée audit terminal,
 - 10 - une étape de transmission dudit contenu multimédia à travers ladite liaison sous forme d'un flux téléphonique et/ou télévisuel, ladite étape de transmission étant destinée à être exécutée après détection de l'établissement effectif de ladite liaison.
2. Procédé selon la revendication 1 dans lequel ladite transmission s'arrête en cas
 - 15 de détection d'une interruption de ladite liaison.
3. Procédé selon la revendication 1 dans lequel ladite liaison est interrompue lorsque ledit contenu a été intégralement transmis.
4. Procédé selon la revendication 1 dans lequel une notification de ladite demande est transmise audit terminal accompagnée d'une information relative audit
 - 20 contenu.
5. Procédé selon la revendication 1 comprenant en outre
 - une étape de réception par le dispositif émetteur d'une notification de demande d'établissement d'une autre liaison de communication à travers ledit réseau entre le dispositif émetteur et un autre terminal,
 - 25 - une étape d'établissement de ladite autre liaison lorsque ledit autre terminal est un terminal autorisé,
 - une étape de transmission d'au moins une partie dudit contenu multimédia à travers ladite autre liaison sous forme d'un flux téléphonique et/ou télévisuel.
6. Dispositif (AS1) de transmission d'au moins un contenu multimédia à destination
 - 30 d'au moins un terminal (MB1, PC1) de télécommunication, comprenant
 - des moyens d'envoi d'une demande d'établissement d'une liaison de communication à travers ledit réseau entre le dispositif et le terminal, lesdits moyens d'envoi étant destinés à être activés suite à une occurrence d'un événement parmi un ensemble prédéterminé d'événements, ladite demande
 - 35 étant destinée à être notifiée audit terminal,

- des moyens de transmission dudit contenu multimédia à travers ladite liaison sous forme d'un flux téléphonique et/ou télévisuel, lesdits moyens de transmission étant destinés à être activés après détection de l'établissement effectif de ladite liaison.
- 5 7. Dispositif selon la revendication 6 comprenant des moyens de détection de l'établissement effectif de ladite liaison et de l'interruption de ladite liaison.
8. Dispositif selon la revendication 6 comprenant des moyens d'interruption de ladite liaison destinés à être activés lorsque ledit contenu a été intégralement transmis.
- 10 9. Programme informatique comprenant des instructions logicielles pour la mise en œuvre d'un procédé selon l'une des revendications 1 à 5 lorsque ledit programme est exécuté par un processeur de données.
10. Support d'enregistrement lisible par un processeur de données sur lequel est enregistré un programme comprenant des instructions de code de programme
- 15 pour l'exécution des étapes d'un procédé selon l'une des revendications 5.

1 / 2

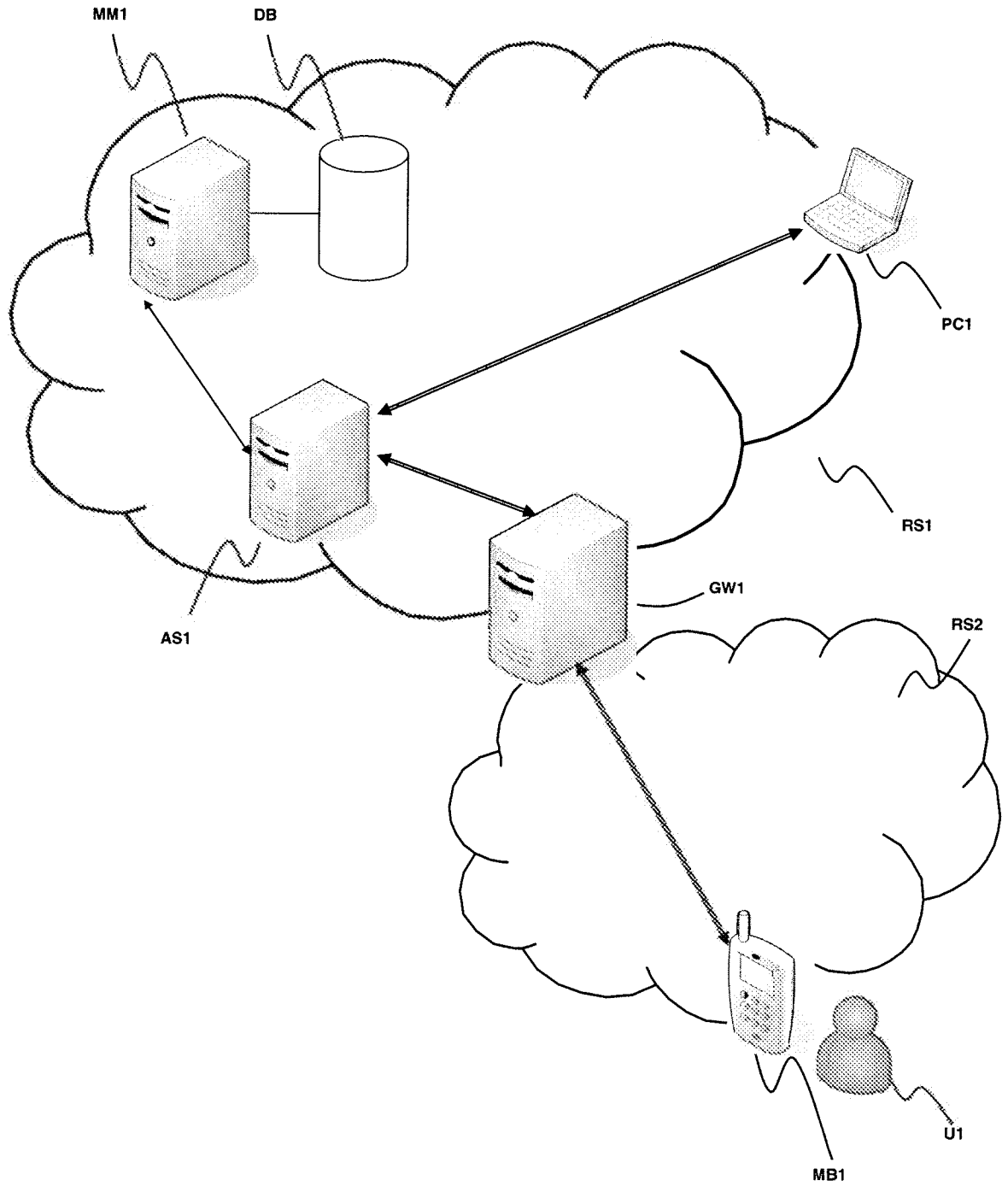


Fig. 1

2 / 2

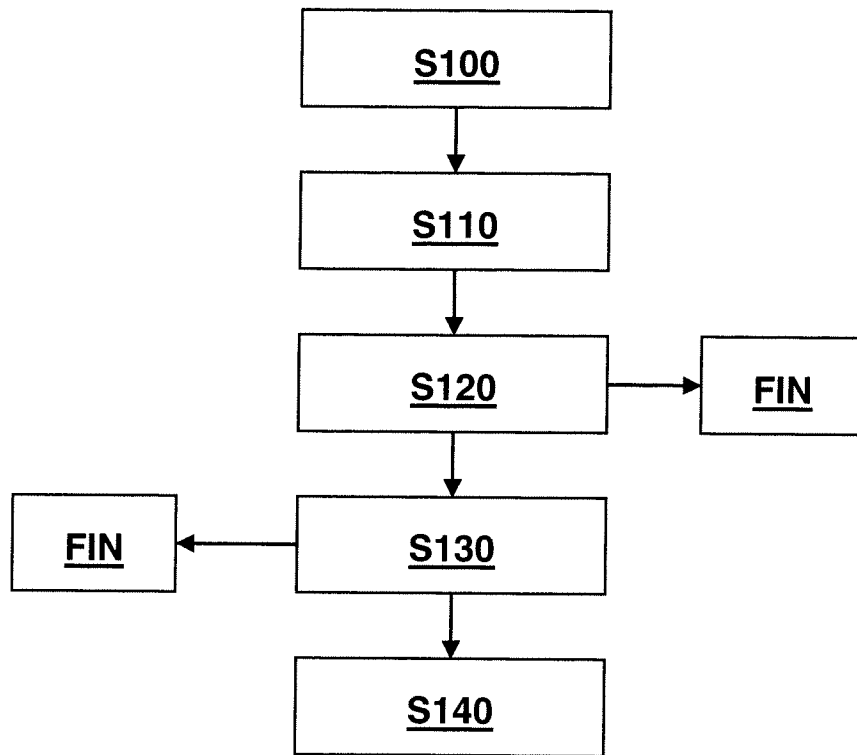


Fig. 2

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2009/050880

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV: H04L29/06

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
H04L

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	US 2007/060108 A1 (EAST ALLEN M [US] ET AL) 15 March 2007 (2007-03-15) abstract paragraphs [0004] - [0006]; claims 1-3	1-10
X	FR 2 900 519 A (RADIOTELEPHONE SFR [FR]) 2 November 2007 (2007-11-02) abstract page 3, line 22 - page 4	1-10
X	WO 2008/032992 A (EMTRACE TECHNOLOGIES INC [KR]; OH YO-HAN [KR]) 20 March 2008 (2008-03-20) abstract paragraphs [0007] - [0010]; claim 1	1-10

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- * & * document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

15 octobre 2009

Date of mailing of the international search report

26/10/2009

Name and mailing address of the ISA/
European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Hilbig, Sophie

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2009/050880

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 2007060108	A1	15-03-2007	EP 1932321 A1	18-06-2008
			WO 2007040646 A1	12-04-2007
FR 2900519	A	02-11-2007	NONE	
WO 2008032992	A	20-03-2008	KR 20080024335 A	18-03-2008

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2009/050880

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE

INV. H04L29/06

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

H04L

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	US 2007/060108 A1 (EAST ALLEN M [US] ET AL) 15 mars 2007 (2007-03-15) abrégé alinéas [0004] - [0006]; revendications 1-3	1-10
X	FR 2 900 519 A (RADIOTELEPHONE SFR [FR]) 2 novembre 2007 (2007-11-02) abrégé page 3, ligne 22 - page 4	1-10
X	WO 2008/032992 A (EMTRACE TECHNOLOGIES INC [KR]; OH YO-HAN [KR]) 20 mars 2008 (2008-03-20) abrégé alinéas [0007] - [0010]; revendication 1	1-10

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *&* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

15 octobre 2009

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

26/10/2009

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Hilbig, Sophie

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2009/050880

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2007060108	A1	EP 1932321 A1 WO 2007040646 A1	18-06-2008 12-04-2007
FR 2900519	A	AUCUN	
WO 2008032992	A	KR 20080024335 A	18-03-2008